



PROFONDEVILLE

COULEURS NATURE

**Programme Stratégique
Transversal**

2018-2024

PRÉAMBULE... VOUS AVEZ DIT « PST » ?...

En 2012, l'autorité politique régionale wallonne a eu l'ambition de moderniser et professionnaliser la gestion dans les pouvoirs publics locaux. Dans sa réflexion, il a souhaité doter les administrations locales d'outils de gestion, de performance, mais également les amener vers une planification plus stratégique et transversale, ainsi que son évaluation continue.

C'est dans cette lignée qu'a vu le jour la réforme des Grades légaux (Directeurs général et financier) en 2013, laquelle a notamment étoffé les compétences et responsabilités de ces derniers afin de leur donner un véritable statut de Manager.

En vue de venir en appui aux deux premières fonctions de l'administration, le législateur a mis à leur disposition des outils ; l'on pensera, entre autres, à la création d'un Comité de Direction, l'organigramme, le contrôle interne ou encore au Programme Stratégique Transversal (PST).

Ce dernier est, quant à lui, issu d'un Décret régional wallon du 19 juillet 2018 dans lequel il est décrit comme « *un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions (...)* ».



Le PST est donc une véritable feuille de route dont va se doter l'administration pour réaliser la vision exprimée dans l'énoncé des volontés politiques. Elle représente un processus continu et intégré de réflexion, d'action, de contrôle et d'ajustement via lequel l'administration détermine les priorités qu'elle s'engage à atteindre en fonction des moyens disponibles.

Le PST amène naturellement à :

- une vision transversale, un décloisonnement des services organisés par « expertise ». Elle implique l'écoute et l'ouverture entre les différents acteurs au service d'objectifs communs ;
- une méthodologie qui fédère, autour d'objectifs et de projets définis, une série d'acteurs nourrissant la transversalité ;
- être en processus de réflexion et remise en question constant. Le PST est évolutif, il peut connaître des modifications en fonction du contexte, de nouvelles contraintes internes ou externes, de nouvelles opportunités, ... au regard desquels la flexibilité et remise en question de l'administration semble une réponse adéquate.

TABLE DES MATIERES

Préambule... Vous avez dit « PST » ?	
En prélude.....	7
Réalisation et mise en œuvre d'un PST	9
Précautions d'usage.....	9
Les missions.....	10
Les valeurs	10
Point de départ.....	11
Les acteurs du PST.....	12
Le diagnostic.....	13
Les axes stratégiques	14
Le PST... au fil du temps...	16
Plan stratégique transversal.....	17
Volet interne – Une qualité de service	17
Volet externe – Une qualité de vie	21

EN PRÉLUDE...

... PST ... !

Non, il ne s'agit pas d'une interpellation maladroite !

... PST... !

Il ne s'agit pas non plus d'un célèbre livre d'Albert Camus dont on aurait oublié les voyelles !

... PST... Programme Stratégique Transversal !

Lorsque l'on a commencé à parler de manière plus concrète, dans le courant de l'année 2018, de la formalisation du PST et, surtout à nous fixer cette échéance obligatoire de 9 mois après l'installation du nouveau Conseil, nous l'avons injustement soupçonné d'être une charge supplémentaire, certainement énergivore et chronophage. Nous avons de quoi nous interroger sur son utilité.

Début de cette année 2019, on s'est demandé « *comment on allait manger cet éléphant ?... Et bien, morceau par morceau...* »... Heureusement, nous n'étions pas seuls à table. Rapidement, nous avons pu compter sur une équipe politique (le Collège communal) et administrative (les Comités de Direction et de Pilotage) qui s'est unie autour du projet en vue de le mener à bien. Chacun a rapidement pu s'approprier la démarche ; c'est grâce à cette cohésion et cette transversalité que nous sont vraiment apparues la pertinence et la légitimité de cet outil.

Qu'il nous soit permis, à travers ces lignes, de remercier tous les membres du Comité de Pilotage (Véronique, Laurence, Sylvie, Serge, Grégory et Quentin) pour leur importante implication dans ce qui fût pour nous tous, un premier exercice du genre et un travail passionnant, mais reconnaissons-le, ardu. Nous tenons également à adresser un merci particulier à la Province de Namur qui a marqué son accord pour détacher un de ses Directeurs afin de nous épauler dans notre démarche. Il a pu nous faire profiter de son expérience en ce domaine et a su nous guider tout au long de l'avancement de notre travail. David, nous te remercions donc chaleureusement pour l'aide apportée et le temps que tu as bien voulu nous consacrer.

En tant que Responsables de l'Administration, nous considérons le PST comme un véritable outil de pilotage. Il doit nous permettre de renforcer notre gestion et notre efficacité en insufflant une culture de résultats plutôt qu'une culture de moyens. Il doit

également nous aider à améliorer la communication, que ce soit en interne, avec les autorités communales, avec les citoyens ou encore avec nos partenaires.

La plus grosse difficulté dans ce genre d'aventure, est le changement des habitudes de travail. À ce sujet, nous pouvons déjà avancer que les réunions hebdomadaires du Comité de Pilotage ont déjà eu un effet très bénéfique sur la communication et la cohésion des membres du Comité de Direction, ainsi que sur la transversalité.

Nous sentons que nous allons dans la bonne direction ; nous nous permettons de reprendre un proverbe africain qui nous apparaît d'actualité et qui exprime ce vers quoi nous nous dirigeons : *"Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin"*.

Marie-Hélène Boxus
Directrice générale ff.

Luc Delire
Bourgmestre

RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PST

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Le document, ainsi présenté, est le fruit de nombreux échanges, heures de travail, moments de solitude aussi, ... Il est largement perfectible si l'on considère que notre administration s'essayait, pour la première fois, à l'exercice.

Il n'a pas l'ambition de reprendre l'ensemble des missions d'une administration communale (notamment les régaliennes) – travail à tout le moins fastidieux ne débouchant pas sur une plus-value – qui relèvent de la gestion courante ; activités qui restent cependant, tout aussi primordiales pour les citoyens de notre commune.

Il a, en revanche, l'ambition d'avoir une vision globale au service de missions et valeurs.



Les missions

Les administrations communales wallonnes exercent un certain nombre de missions obligatoires (régaliennes), mais également facultatives. Parmi les missions régaliennes, elles se doivent, entre autres, de tenir les registres de l'état civil et de la population, entretenir les voiries communales, organiser l'enseignement communal, maintenir l'ordre, ... Concernant les missions facultatives, elles concernent des matières telles que le logement, le tourisme, la promotion de l'activité économique, ...

Les valeurs

Le personnel a été sondé afin de déterminer les valeurs propres de notre Administration communale ; il conviendra, dans les prochaines années, de veiller à continuer à les faire vivre, les traduire quotidiennement, voire grandir.

Voici les principales valeurs qui ressortent majoritairement :

- le respect (des procédures, du citoyen, de l'autorité, des collègues)
- l'équité ou l'égalité (de traitement : du citoyen, du personnel, ...)
- le professionnalisme

Viennent ensuite les valeurs suivantes :

- l'intégrité
- la transparence
- la serviabilité
- l'écoute
- l'accueil

POINT DE DÉPART

Au lendemain des résultats du scrutin électoral du 14 octobre 2018, une nouvelle majorité s'est dégagée dont les représentants, au sein du Collège Communal, sont les suivants :

Rôle	Noms	Attributions
Bourgmestre	<i>Luc Delire</i>	<i>Police - Sécurité civile - État-civil - Population - Personnel/RH</i>
1^{er} Echevin	<i>Bernard Dubuisson</i>	<i>Urbanisme - Aménagement du territoire - Mobilité - Relations avec les usagers - Énergies renouvelables - Économie d'énergie</i>
2^{ème} Echevine	<i>Bernadette Mineur</i>	<i>Enseignement - Accueil extra-scolaire - Culture - Relations intergénérationnelles - Cultes</i>
3^{ème} Echevin	<i>Eric Massaux</i>	<i>Travaux - Égouttage - Voiries - Cimetières - Patrimoine - Développement économique - Agriculture</i>
4^{ème} Echevin	<i>Jean-Sébastien Detry</i>	<i>Finances - Sport - Jeunesse</i>
5^{ème} Echevin	<i>Pascal Chevalier</i>	<i>Tourisme - Vie associative - Environnement - Nature et espaces verts - Forêts - Propreté publique - Bien-être animal</i>
Présidente du CPAS	<i>Sophie Dardenne</i>	<i>Affaires sociales - Famille - Aînés - Petite enfance - Crèches - Logement - Coopération au développement - Alimentation durable</i>

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), il a établi sa déclaration de politique communale pour la législature, laquelle a été présentée au Conseil communal, en séance du 21 janvier 2019.

Dans la même foulée, le Collège communal et l'autorité administrative ont présenté ce programme à l'ensemble du personnel communal en date du 20 février 2019 ; cette présentation a également été l'occasion d'expliquer en quoi consistait un Plan Stratégique Transversal, son articulation, ses tenants et aboutissants, ...

Bien que ce travail de grande ampleur aurait pu faire naître une certaine crainte de surcharge de travail pour nos agents, ces échanges ont permis de tempérer les éventuelles appréhensions et également d'aborder de manière conviviale et constructive le PST.

LES ACTEURS DU PST

Avant de se pencher sur les aspects méthodologiques de l'élaboration de notre PST, il nous semble utile de faire un état rapide sur les acteurs qui sont mobilisés dans la démarche PST en vue de le mener à bien.



Le chef de projet (et son équipe) est responsable, avec son équipe (personnes internes ou externes à l'administration qui traduit, notamment, la transversalité) qui réalise les tâches sous sa responsabilité, de la gestion journalière du projet et s'assure du rendu du livrable dans les délais attendus

Parties prenantes sont les acteurs sur lesquels le projet aura un impact (ou qui peuvent avoir un impact sur le déroulement du projet), qui ont des besoins et attentes par rapport au projet



Le sponsor coordonne et soutient le projet d'un point de vue stratégique, est d'interface entre le projet et les autres projets, s'assure de la disponibilité des ressources, préside le comité de pilotage

Le comité de pilotage est le responsable du projet quant au résultat produit, au respect des délais et au respect des moyens mis à disposition. Il est l'organe de validation.

Le comité de direction procède aux arbitrages par rapport à la stratégie globale de l'entité

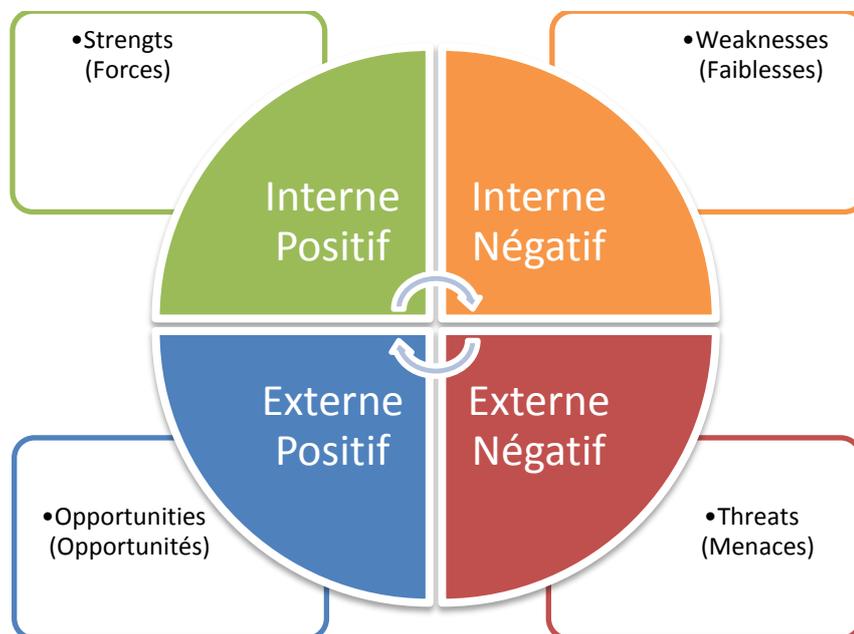


LE DIAGNOSTIC

En amont de l'élaboration du PST, le Collège communal, de concert avec le Comité de Pilotage, a établi un état des lieux. Le choix de réaliser cette analyse en interne se voulait être une approche réflexive tant par rapport à notre mode de fonctionnement (*cfr* le « volet interne ») qu'au cadre de vie (*cfr* le « volet externe »). En toile de fond, nous nous sommes attachés à faire preuve de discernement dans une approche constructive.

L'établissement d'un diagnostic a le mérite d'exister, il permet de se fixer sur un instant « T » et de se demander « Où en sommes-nous ? » et, par la même, développer des axes stratégiques.

L'outil utilisé fut l'analyse SWOT :



Forces : points forts de la commune (intra- et extra-muros) sur lesquels elle a une maîtrise et sur lesquels elle peut compter pour bâtir sa stratégie

Faiblesses : points faibles de la Commune sur lesquels elle a une maîtrise

Opportunités : données, initiatives, actions ou changements externes qui peuvent avoir un impact positif

Menaces : problèmes, obstacles et limitations extérieures qui peuvent entraver le fonctionnement de la Commune ou de son activité

LES AXES STRATÉGIQUES

La déclaration de politique communale et la finalisation de l'analyse SWOT ont permis de déterminer les axes stratégiques qui seraient la charpente de notre PST. En voici la teneur :



Sur base de ces objectifs stratégiques, la première étape a consisté en la détermination d'une méthodologie, ainsi que d'un planning.

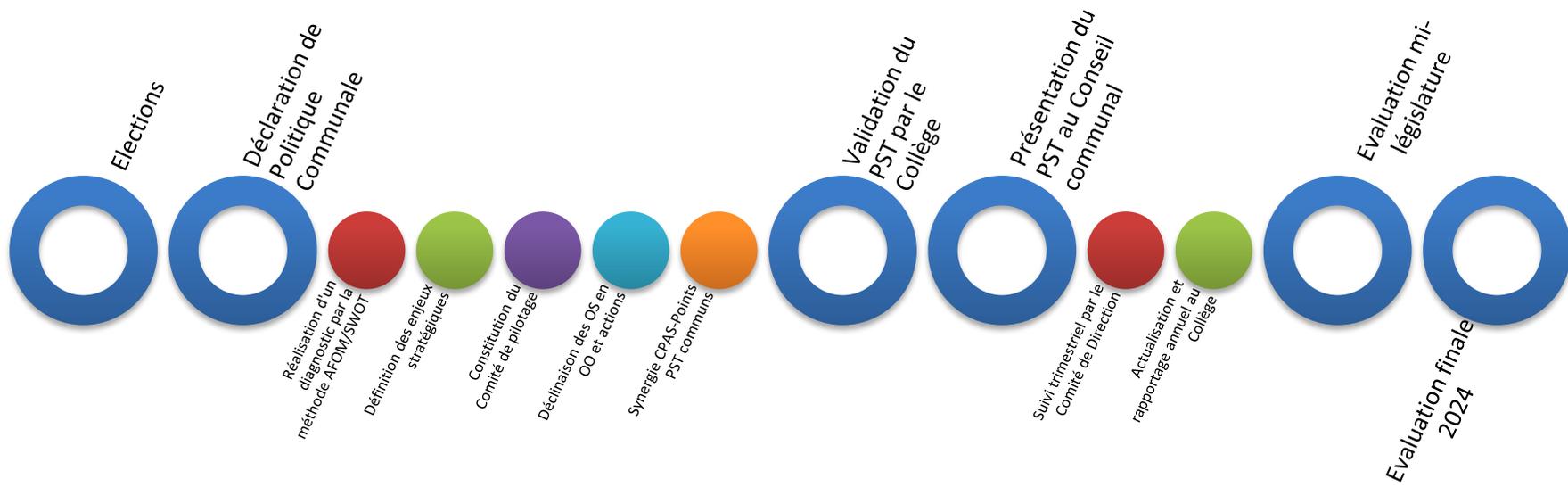
Dans ce cadre, le Comité de Pilotage a décliné les objectifs stratégiques en objectifs opérationnels et actions, avec la volonté de renforcer la transversalité au sein de l'Administration et les synergies avec les partenaires.

Sans nul doute, la période d'élaboration du PST aura permis d'avantage d'échanges entre les différents organes (Collège, Comité de Direction, Comité de Pilotage) et leurs membres, faisant montre d'une réelle collaboration (*co-laborare*, travailler avec). Elle aura également permis de confronter les ambitions des uns et des autres aux réalités de terrain, mais également de s'accorder sur les priorités, les échéances, ainsi que sur l'adéquation entre les objectifs et les ressources (financières, humaines et matérielles).

Il nous revient d'apporter la précision suivante : bien que ce PST voit son échéance programmée en 2024, il est bien entendu que ce processus de gouvernance est évolutif et fera l'objet d'ajustements et d'adaptations en fonction de l'évolution de nos futures opportunités et contraintes.

Enfin, le Comité de Direction assurera le suivi de ce Plan et rendra compte au Collège communal ; le cas échéant des arbitrages seront nécessaires. Des évaluations à mi-parcours, ainsi qu'en fin de législature, sont également prévues.

LE PST... AU FIL DU TEMPS...



PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

Administration Communale de Profondeville

VOLET INTERNE – UNE QUALITÉ DE SERVICE

1. ÊTRE ORIENTÉ PRIORITAIREMENT VERS LES USAGERS

Repenser l'accueil, les horaires, la gestion des demandes et leur suivi pour mieux répondre aux attentes citoyennes et associatives

1.1. Poursuivre l'amélioration de la communication envers le citoyen, développer les canaux de communication entre la commune et le citoyen en vue, notamment, de l'informer sur les différentes facettes de la vie communale, de le sensibiliser et le mobiliser au service du bien commun

- 1.1.1. Rendre le bulletin communal plus vivant et plus attractif, en confiant sa gestion à un comité de rédaction pluraliste et ouvert à la société civile
- 1.1.2. Rendre le site internet communal plus vivant et plus attractif
- 1.1.3. Investir dans la communication via les réseaux sociaux
- 1.1.4. Développer la diffusion d'information personnalisée et contextualisée vers ses publics-cibles de l'administration: par exemple : les citoyens et les commerçants concernés avant la réalisation de travaux
- 1.1.5. Doter l'administration d'un pôle de ressources spécifiques à la communication et l'information vers ses publics-cibles

1.2. Optimiser l'accueil des usagers dans les services communaux

- 1.2.1. Veiller à ce que les courriers soient traités dans des délais appropriés
- 1.2.2. Faciliter et rendre plus accessible le service état civil et population ; étudier les possibilités d'adapter les horaires d'ouvertures des services communaux
- 1.2.3. Revoir la signalétique d'un point de vue interne
- 1.2.4. Permettre un maximum de démarches dématérialisées via le site internet de la Commune (e-guichet), notamment en matière d'organisation d'évènements
- 1.2.5. Optimiser les modalités de l'accueil téléphonique
- 1.2.6. Simplifier et améliorer la lisibilité des courriers émanant des services communaux vers les usagers
- 1.2.7. Etudier l'optimisation de l'accès des habitants des villages aux différents services administratifs communaux

2. SE DOTER D'UNE GOUVERNANCE MODERNE ET ADAPTÉE AUX DÉFIS DE LONG TERME

Mieux impliquer le citoyen et le monde associatif dans la vie de sa commune ; Relever les défis de fonctionnement interne de l'Administration ; Optimiser les ressources (financières, matérielles & humaines) en tenant compte des contraintes existantes et des défis

2.1. Poursuivre sur la voie d'une gestion financière responsable visant à maintenir structurellement les équilibres budgétaires

- 2.1.1. S'assurer, en collaboration avec la Direction financière, que l'ensemble des procédures en recettes et dépenses sont mises en place et respectées dans l'intérêt financier de la commune
- 2.1.2. Attirer l'attention (et solliciter des compensations) des autorités supérieures sur toute décision extérieure à la commune qui aurait un impact préjudiciable sur les finances communales
- 2.1.3. Renforcer la vision prospective des coûts et des recettes d'exploitation (service ordinaire) inhérents aux différents projets d'investissements (service extraordinaire) de la législature
- 2.1.4. Etablir une projection budgétaire pluriannuelle (5 ans) avec des paramètres « sur mesure » en vue de définir régulièrement (au minimum une fois par an) les tendances des exercices suivants et (ré) orienter les choix politiques de la législature
- 2.1.5. Actualiser et moderniser les règlements taxes et redevances pour la période 2020-2025 dans un souci d'efficacité et d'équité financière pour les différentes catégories de contribuables et redevables
- 2.1.6. Recourir aux marchés publics conjoints ou aux centrales de marché (intercommunale, SPW...) lorsque cela s'avère utile pour disposer d'une taille critique suffisante et obtenir les meilleurs prix à qualité de fourniture ou de service égale
- 2.1.7. Développer une stratégie de recherche et de suivi des subventions et autres aides financières à disposition des communes
- 2.1.8. Mettre en place des indicateurs compréhensibles de tous afin de perpétuer des finances saines et des résultats financiers positifs

2.2. Mener une politique de gestion des ressources humaines globale, cohérente et axée sur les compétences

- 2.2.1. Préparer sans délai la succession du Directeur général
- 2.2.2. Établir et intégrer les descriptifs de fonction dans l'organigramme
- 2.2.3. Etudier la possibilité, la faisabilité d'un second pilier de pension pour le personnel contractuel
- 2.2.4. Identifier et formaliser les processus critiques en vue d'une gestion efficiente de la polyvalence des agents

- 2.2.5. Avoir une vision claire sur les mouvements de personnel prévisibles (mise à la pension, ...) en vue d'organiser un transfert des compétences
- 2.2.6. Formaliser une procédure de l'accueil du nouvel agent
- 2.2.7. Formaliser un processus d'évaluation systématique et avoir une gestion proactive pour la mise en place de plans de formation
- 2.2.8. Renforcer les méthodes de management du personnel communal
- 2.2.9. Optimiser la gestion financière des coûts de personnel
- 2.2.10. Poursuivre la modernisation des statuts, des cadres et du règlement de travail

2.3. Optimiser et rendre plus opérationnels les bâtiments communaux et du CPAS (aménagement, déplacement)

- 2.3.1. Réaliser un cadastre actualisé du patrimoine immobilier et de son utilisation
- 2.3.2. Mettre en place une gestion prévisionnelle de l'occupation et de la maintenance des infrastructures

2.4. Impliquer le citoyen, les associations et les entreprises locales à la vie communale

- 2.4.1. Consulter, lorsque c'est possible, les entreprises locales dans le cadre des marchés publics organisés par la commune
- 2.4.2. Intégrer la participation des citoyens aux décisions importantes et aux moments-clé de leur exécution, via des processus participatifs tels que les budgets participatifs et la mise en place de conseils consultatifs
- 2.4.3. Rencontrer les associations et clubs et les considérer comme véritables partenaires de l'action communale

2.5. Relever les défis de fonctionnement interne de l'Administration

- 2.5.1. Définir des valeurs du service public de l'Administration Communale de Profondeville
- 2.5.2. Renforcer les outils de planification et évaluation des missions communales et projets au travers de tableaux de bord et de suivi périodiques
- 2.5.3. Doter l'administration d'une stratégie informatique globale
- 2.5.4. Faire évoluer les processus de gestion du courrier entrant et sortant de sorte que l'Administration et l'Autorité soient informées de manière rapide et concomitante
- 2.5.5. Améliorer la communication vers le personnel
- 2.5.6. Adapter la structure, le rôle et la fréquence du CODIR afin d'améliorer le pilotage de l'administration, la mise en œuvre du PST et la relation avec l'Autorité
- 2.5.7. Développer la transversalité par la mise en place de la démarche/la culture projets
- 2.5.8. Développer les compétences méthodologiques pour optimiser le fonctionnement des services

2.6. Renforcer et développer les synergies entre la commune et le CPAS

3. RENFORCER LE CARACTÈRE AGRÉABLE DU CADRE DE VIE

Prendre soin de l'infrastructure et du patrimoine communal; Encadrer un développement raisonné de notre territoire

3.1. Promouvoir le développement de l'habitat au cœur des villages, promouvoir la création d'éco-quartiers et l'habitat alternatif et écoresponsable

- 3.1.1. Mettre à jour le schéma de structure
- 3.1.2. Production de notes d'orientation complémentaires de balise (habitat alternatif, écoresponsable: point, règlement propre)
- 3.1.3. Être pro-actif quant à certains projets définis (ZACC Bois-de-Villers, Oseraie,...)
- 3.1.4. Arrêter un plan stratégique spécifique aux carrières (grille de lecture,...)

3.2. Poursuivre une réflexion concertée pour guider le développement cohérent de nos quartiers : centre ancien de Profondeville, Place de l'Armistice-rue Borbouse-rue Duculot à Bois-de-Villers, vallée du Burnot, Six-Bras,...

- 3.2.1. Identifier les projets et les prioriser
- 3.2.2. Mettre en œuvre des actions au sein de chaque projet selon les priorités
- 3.2.3. Poursuivre les projets d'aménagement des places des villages, en concertation avec les habitants, les usagers et les commerçants concernés, pour en faire des lieux de rencontre et de convivialité

3.3. Améliorer la qualité de nos voiries

- 3.3.1. Identifier objectivement les investissements dans les voiries communales et les besoins sur base du cadastre des voiries à finaliser et en décidant collégialement des priorités
- 3.3.2. Réfection de la voirie et de l'égouttage rue Joseph Misson à Lesve
- 3.3.3. Réfection de la voirie et de l'égouttage rue Binamé Bajart à Bois-de-Villers
- 3.3.4. Création d'un trottoir rue Maurice Gémenne et Avenue Roquebrune Cap Martin à Profondeville
- 3.3.5. Engager un programme d'amélioration de la voirie
- 3.3.6. Entretenir les voiries en surface
- 3.3.7. Poursuivre le plan d'égouttage de nos villages, notamment à Lesve
- 3.3.8. Sensibiliser les agriculteurs sur leurs impacts par rapport à la voirie et à l'environnement

3.4. Maintenir et améliorer la qualité des infrastructures communales mises à disposition des associations et des clubs sportifs

- 3.4.1. Rendre les infrastructures accessibles à tous et notamment aux personnes souffrant de handicap
- 3.4.2. Répondre aux nouveaux besoins en matière d'infrastructures pour les clubs et associations de chaque village
- 3.4.3. Veiller au meilleur partage possible des espaces communaux de sport entre les associations utilisatrices et en tenant compte des activités récurrentes et ponctuelles
- 3.4.4. Inventorier, entretenir, et rénover le patrimoine culturel et monumental de la commune, le valoriser à l'attention des habitants et des touristes

3.5. Poursuivre le développement d'espaces de convivialité

- 3.5.1. Evaluer et étudier la possibilité de développer des infrastructures multisports en accès libre telle que celle de Bois-de-Villers
- 3.5.2. Favoriser les espaces de convivialité pour tous (fitness, plaine de jeux, bancs,...)
- 3.5.3. Soutenir et développer l'action des bibliothèques présentes sur le territoire communal, y compris la collaboration avec le bibliobus
- 3.5.4. Développer les coins /boîtes lecture dans les différents villages de l'entité

4. DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE COMMUNE EN RELATION AVEC SON CADRE DE VIE

Mieux valoriser nos atouts dans leurs diverses dimensions

4.1. Renforcer notre attractivité

- 4.1.1. Développer dans toutes ses dimensions la nouvelle identité communale (notamment via la signalétique bois, sentiers, points de vue remarquables)
- 4.1.2. Développer et entretenir le réseau de sentiers, les forêts et les espaces verts
- 4.1.3. Se doter d'une stratégie touristique mettant en avant l'intérêt de visiter Profondeville, escale de charme et de convivialité, à mi-chemin entre Namur et Dinant
- 4.1.4. Exploiter les richesses du produit "Meuse, notre fleuve" et de ses rivages par des activités liées à l'eau (pêche, plage d'été, sports nautiques, fêtes et animations sur et autour de l'eau)
- 4.1.5. Placer notre belle entité au centre de parcours diversifiés et au travers de journées thématiques sportives, culturelles, patrimoniales, gastronomiques,...
- 4.1.6. Développer une communication touristique à la mesure de nos ambitions : espace d'accueil plus visible et accueillant, site internet plus attractif, points d'information en divers lieux clés

- 4.1.7. Valoriser la beauté de l'entité sous forme de cartes postales originales en format papier et en format numérique
- 4.1.8. Moderniser le passage d'eau, étudier la possibilité de l'utiliser comme liaison entre la gare de Lustin et le centre de Profondeville
- 4.1.9. Développer un tourisme des saveurs, en mettant en valeur les producteurs et artisans locaux
- 4.1.10. Entretien et développer, avec les associations souhaitant s'impliquer dans le projet, divers itinéraires au départ des différents villages de l'entité en faveur des marcheurs, joggeurs, traileurs, cyclistes, VTTistes,...
- 4.1.11. Organiser une journée à thème permettant l'échange de fleurs et arbustes, un marché aux fleurs et plantes au printemps et inciter les habitants à fleurir leur façade par un concours ou toute autre initiative

4.2. Soutenir les commerces de proximité, les circuits courts et les micro-entreprises

- 4.2.1. Maintenir et développer le marché hebdomadaire
- 4.2.2. Analyser la faisabilité d'un marché de producteurs locaux
- 4.2.3. Mettre à disposition des locaux pour des groupements de producteurs en demande

5. PLACER NOTRE COMMUNE FACE À SES RESPONSABILITÉS ENVIRONNEMENTALES

Répondre aux enjeux de mobilité, de biodiversité, d'aménagement du territoire et de performance énergétique

5.1. Développer des cheminements piétons et cyclistes de et vers la gare de Lustin et de et vers les écoles et les centres des villages

- 5.1.1. Finaliser le projet de la gare de Lustin et se doter d'une stratégie pour en faire un « mobipôle »
- 5.1.2. Finaliser le projet de réseau de cheminements piétons en balisant les sentiers retenus
- 5.1.3. Elaborer un plan « Profondeville Cyclable » en priorisant les aménagements et en élaborant un plan de promotion du vélo dans ses divers usages (brevet cycliste, information, essais, prêt,...)
- 5.1.4. Réorganiser la circulation autour des écoles en concertation avec les intervenants scolaires
- 5.1.5. Envisager la création de zones piétonnes aux abords des écoles de l'entité aux heures stratégiques

5.2. Développer la multimodalité et l'intermodalité par des aménagements adéquats

- 5.2.1. Développer des lieux de stockage sécurisés pour vélos et VAE aux endroits stratégiques
- 5.2.2. Planifier l'offre de transports en commun en relation avec les besoins de la population en collaboration avec les différents acteurs comme la SNCB, les TEC et le taxi social
- 5.2.3. Etudier la possibilité de développer une centrale de mobilité destinée à coordonner l'offre de transports à la demande sur l'entité
- 5.2.4. Soutenir des initiatives et expériences pilotes en matière de mobilité partagée au sein des villages

5.3. Sécuriser les traversées des villages en concertation avec les riverains

- 5.3.1. Mettre à jour le plan communal de mobilité et intégrer systématiquement la dimension mobilité dans les travaux de voirie
- 5.3.2. Optimiser la sécurisation des voiries au travers d'outils et de procédures comme un cadastre des points problématiques

5.4. Réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux, des habitations particulières et de l'éclairage public

- 5.4.1. Envisager la réalisation d'une thermographie aérienne sur le territoire de la commune ou toute autre mesure visant à encourager les économies d'énergie liées à l'habitat en s'appuyant sur l'action de l'éco-passeur et du tuteur énergie du CPAS
- 5.4.2. Elaborer un plan prioritaire d'isolation des bâtiments communaux et d'installation de panneaux et autres outils favorisant l'utilisation d'énergie renouvelable sur les bâtiments communaux
- 5.4.3. Remplacer progressivement l'éclairage public par de l'éclairage économe en énergie (LED programmable)
- 5.4.4. Procéder à une étude de faisabilité pour la mise en place de chaudière biomasse, de réseaux de chaleur,...
- 5.4.5. Poursuivre la réfection des salles communales en veillant à la diminution de la consommation d'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable, et trouver les financements nécessaires
- 5.4.6. Privilégier l'efficacité énergétique dans tous les travaux visant le patrimoine communal

5.5. Sensibiliser, participer, agir pour la préservation de notre environnement et de sa biodiversité

- 5.5.1. Elaborer un plan de réduction des déchets au sein de l'Administration et du CPAS, des écoles, des clubs sportifs et associations, et des particuliers
- 5.5.2. Aménager un site spécifique pour collecter et valoriser 1 à 2 fois par an les déchets verts et élaborer un règlement d'utilisation
- 5.5.3. Promouvoir l'économie circulaire et les filières de récupération
- 5.5.4. Prendre des actions en faveur de la préservation de la biodiversité (batraciens, chiroptères, abeilles, lutte contre les espèces invasives, ...)
- 5.5.5. Renforcer les équipes de propreté publique via l'ALE, appel aux volontaires (ambassadeurs de la propreté Be-Wapp)
- 5.5.6. Elaborer une charte « Propreté et respect de la nature » pour tous les organisateurs d'événements associatifs, culturels, sportifs, élaborer un plan festivités propres, en ce compris la mise à disposition par la commune de gobelets réutilisables pour les associations et les festivités communales ;
- 5.5.7. Appliquer des sanctions administratives communales (SAC) pour les comportements inciviques, inadéquats et nuisibles à la collectivité en infraction avec notre Règlement Général de Police Administrative: dépôts sauvages, déjections canines, abandon ou jet de détritrus (mégots, canettes, emballages)

sur les voies et espaces publics, appropriation du domaine public (haies, potelets,...)

5.5.8. Mener des campagnes de dératisation et de stérilisation des chats errants

5.6. Assumer la responsabilité sociétale de notre Commune

5.6.1. Obtenir le label Commune du Commerce Equitable

5.6.2. Se doter d'un guide pour les festivités et réceptions organisées par l'administration communale

5.6.3. Insérer des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics et des critères environnementaux dans les projets d'aménagement de grande ampleur

5.7. Respecter les engagements zéro-phyto

5.7.1. Sensibiliser la population

5.7.2. Entretenir les abords et les cimetières en respectant les engagements zéro phyto

6. ÊTRE UNE COMMUNE OÙ TOUT LE MONDE SE SENT BIEN

Favoriser la cohésion sociale dans ses diverses dimensions (associatif, intergénérationnel, scolaire,...) ; maintenir et encourager les mécanismes de solidarité

6.1. Soutenir et développer les activités associatives, faire preuve de cohérence dans les aides apportées

- 6.1.1. Réduire les frais de caution liés à des locations de matériel communal pour les associations ayant peu de moyens
- 6.1.2. Encourager financièrement, logistiquement les initiatives originales en respect avec les valeurs fondamentales véhiculées par le sport
- 6.1.3. Soutenir financièrement des initiatives novatrices et/ou à orientation caritative qui présenteraient un risque financier pour les associations concernées
- 6.1.4. Mettre mieux en valeur les associations qui existent au travers des différents moyens de communication (promotion des associations et de leurs événements au travers de publications, du bulletin communal, du site internet de la commune...)
- 6.1.5. Soutenir toute initiative visant à développer des sports plus confidentiels (moins médiatiques) et qui rencontrent l'intérêt d'une frange de la population
- 6.1.6. Informer et sensibiliser le monde sportif et son entourage sur différentes thématiques d'actualité au travers, par exemple, de conférences annuelles
- 6.1.7. Promouvoir le sport au sein du cadre scolaire « inter-écoles » au travers d'activités telles que les olympiades
- 6.1.8. Étendre l'offre de stages durant les congés scolaires
- 6.1.9. Mettre en place un programme de mise en valeur des talents et initiatives remarquables

6.2. Développer la politique culturelle en soutien aux initiatives existantes et rendre la culture accessible à tous

6.3. Continuer et intensifier les projets intergénérationnels

- 6.3.1. Poursuivre le partenariat avec la Province pour créer une Ville Amie Des Aînés (projet VADA)
- 6.3.2. Consulter les aînés en vue d'établir un relevé de leurs préoccupations et besoins, et mettre en place les services adéquats pour y répondre, tout en poursuivant le développement efficace des services existants pour le maintien à domicile
- 6.3.3. Mettre en place des projets qui créent du lien social et intergénérationnel, s'appuyer sur des initiatives existantes et sur des journées à thème, en collaboration avec les écoles, associations et clubs

6.4. Etre aux côtés des enseignants, des directions dans des projets pédagogiques innovants, ouverts sur la réalité sociale, culturelle, sportive, patrimoniale et environnementale de la commune, et axés sur l'éducation à la citoyenneté et sur la sensibilisation, la tolérance, et l'ouverture à l'autre

- 6.4.1. Etudier les possibilités de redynamiser l'accueil extra-scolaire
- 6.4.2. Soutenir les associations de parents pour permettre la meilleure relation possible entre l'établissement et l'ensemble des parents, les associer aux projets axés sur l'éducation à la citoyenneté et sur la sensibilisation, la tolérance, et l'ouverture à l'autre
- 6.4.3. Réduire l'impact financier des frais scolaires sur les familles

6.5. Mettre mieux en valeur les associations qui existent au travers des différents moyens de communication

- 6.5.1. Coordonner l'agenda annuel des événements et manifestations et améliorer la communication relative à celui-ci
- 6.5.2. Répertorier l'ensemble des clubs, activités, événements proposés aux différentes tranches d'âges sur le territoire de la commune tout au long de l'année;
- 6.5.3. Promouvoir des activités en relation avec la citoyenneté, la culture, l'art, la nature, le patrimoine, le sport, la science et les technologies, la mémoire collective,...
- 6.5.4. Soutenir et promouvoir les initiatives originales tournées vers la jeunesse et son éducation (lutte contre le harcèlement, éducation aux médias, assuétudes...)

6.6. S'inscrire dans une démarche d'alimentation durable

- 6.6.1. Poursuivre la réflexion et passer à l'action rapidement concernant la fourniture de repas scolaires à base d'une alimentation bio et locale, et développer la collaboration avec le potager de la Hulle pour la fourniture des denrées et pour les ateliers didactiques
- 6.6.2. Envisager la mise à disposition de parcelles communales pour des initiatives de petit maraîchage ou de fleurissement
- 6.6.3. Travailler en synergie avec les clubs sportifs pour une sensibilisation à l'importance d'une alimentation saine

6.7. Favoriser la cohésion sociale

- 6.7.1. Prévoir des initiatives pour le financement de projets de coopération au développement selon des critères à définir
- 6.7.2. Maintenir le concept de rues ou quartiers « enfants qui jouent » aux endroits appropriés
- 6.7.3. Mettre en contact les étudiants et les entreprises de l'entité en vue d'éventuels débouchés en matière de « job d'étudiant »

- 6.7.4. Etudier la possibilité de créer des "maisons de jeunes" ou "espace jeunes" encadrés par des animateurs sociaux à Lustin, Lesve, Bois-de-Villers et Profondeville à raison d'une soirée ou deux d'ouverture par semaine
- 6.7.5. Poursuivre la collaboration avec l'Agence immobilière sociale (AIS) et maintenir la prime communale pour les propriétaires qui mettent leur bien en gestion
- 6.7.6. Envisager l'achat ou la rénovation de bâtiments, ou la mise à disposition de bâtiments communaux au Foyer Namurois, pour accroître l'offre de logements accessibles aux ménages à revenus modestes
- 6.7.7. Inciter les promoteurs à proposer aux revenus faibles ou modestes une partie des logements créés
- 6.7.8. Remettre dans le circuit locatif des logements habitables inoccupés en synergie avec les propriétaires concernés
- 6.7.9. Organiser plus fréquemment des séances d'information au sein de chaque quartier en collaboration avec la Police pour évoquer les mesures qui peuvent être prises préventivement pour atténuer les risques de vol
- 6.7.10. Permettre et promouvoir des visites gratuites par la Police et les services de secours pour dispenser de conseils sur mesure visant à éviter les intrusions et les incendies